

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

### DECRET N°100/ *064* DU *30* MAI 2025 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS A L'OFFICE POUR LE DEVELOPPEMENT DU CAFE DU BURUNDI « ODECA »

---

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Publiques ;

Vu la Loi n° 1/13 du 9 août 2011 portant Révision du Code Foncier du Burundi ;

Vu la Loi n°1/17 du 07 juin 2024 portant Modification du Décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/001 du 07 janvier 2020 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Office pour le Développement du Café du Burundi « ODECA » ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/066 du 18 avril 2024 portant Modification du Décret n°100/091 du 28 octobre 2020 portant Organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

DECRETE :

**Article 1 :** Est nommé Directeur Général de l'ODECA :

**Ir. Oscar UWIKUNDA.**

**Article 2 :** Est nommé Directeur Technique à l'ODECA :

**Ir. Vandryck MAHIRWE.**

**Article 3 :** Est nommé Directeur Administratif et Financier à l'ODECA :

**Monsieur Jacques DUSABUMWAMI.**

**Article 4 :** Est nommé Directeur du Patrimoine de la Filière Café à l'ODECA :

**Monsieur Cyriaque HAKIZIMANA.**

**Article 5 :** Est nommé Directeur Agronomique à l'ODECA :

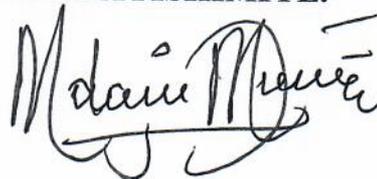
**Ir. Gérard NDUWAYEZU.**

**Article 6 :** Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 7 :** Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 30 mai 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



**Gervais NDIRAKOBUCA**  
**Lieutenant Général de Police.**

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,



**Ir. Prosper DODIKO.**